

Réunion du conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel M. Maïa, M. Lorenc, Mme Leclerc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : Mme Hugot (pouvoir à M. Leblond)

Secrétaire de séance : M. de Rougé

Le compte-rendu du conseil du 23 mars 2017 est adopté.

1/ Vote des taux d'imposition (2017) :

L'état fiscal 1259 présente les recettes fiscales prévisionnelles avec des taux d'imposition constants. Le produit fiscal attendu est de 643 506 € (634 888 € en 2016). Ce montant prend en compte la hausse de +0.4 % revalorisant les bases d'imposition, et intègre les nouvelles constructions.

En 2016 les taux d'imposition communaux avaient été augmentés de 1% (en 2015 la hausse était de 2.05%).

Le produit fiscal perçu par la commune est passé de 537 979 € en 2014 à 634 888 € en 2016.

Taux taxe d'habitation	19.02%
Taux taxe foncier bâti	29.76%
Taux taxe foncier non bâti	35.60%

Les abattements en vigueur sur la taxe d'habitation sont les suivants :

- abattement général à la base de 15%
- abattement de 10% pour les 2 premières personnes à charge
- abattement de 15% pour 3 personnes et plus à charge

M. Ségard informe les conseillers que la Teom sera probablement augmentée en 2017. Cette hausse est liée à l'augmentation des charges du SITREVA. La part incitative de la TEOM est maintenue en 2017.

Le Conseil municipal décide à la majorité (2 voix contre et 2 abstentions) de maintenir les taux d'imposition inchangés par rapport à 2016.

2/ Budget principal – décision modificative n°1 :

Le montant global des dotations de l'Etat est en baisse par rapport à l'année 2016. L'augmentation de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation permet d'atténuer cette baisse.

	2016	2017
Dotation forfaitaire	85625	75817
Dotation de solidarité rurale (DSR)	23370	26648
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5090	6108
Total	114085	108573

La décision modificative n°1 permet d'intégrer dans les prévisions budgétaires le montant des recettes fiscales notifié par les services fiscaux, ainsi que le montant des dotations de l'Etat.
Le montant total des recettes de fonctionnement est augmenté de 48 079 €.

Dépenses de fonctionnement			
	Budget primitif 2017	Décision modificative n°1	Total
023 – virement à la section d'investissement	234 638.37	48 079	282 717.37
Recettes de fonctionnement			
73 – impôts et taxes	774 349	43 506	817 855
74 – dotations, subventions et participations	156 400	4 573	160 973
Recettes d'investissement			
021 – virement de la section de fonctionnement	234 638.37	48 079	282 717.37

3/ Reversement au SIRP du fonds de soutien aux activités périscolaires

La Commune a perçu le fonds de soutien aux activités périscolaires pour un montant de 19333.33 € en 2016 (solde 2015-2016 et acompte 2016-2017). M. Leblond propose de reverser cette somme au SIRP qui assume les frais de fonctionnement des écoles et les animateurs sur la pause méridienne.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce reversement au SIRP.

4/ Questions diverses :

Lotissement de la Charmille : l'entreprise Poullard a été retenue par la SAEDEL pour réaliser les travaux supplémentaires de dépollution (enlèvement de déchets amiantés). Le montant des travaux est de 27100 € HT. L'entreprise Chartres Amiante interviendra comme sous-traitant.

Elections présidentielles (23 avril et 7 mai) et élections législatives (11 et 18 juin 2017) : le bureau de vote est transféré à l'école primaire avec mise en place de 2 tables de votes.

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

M. DE ROUGE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME LECLERC

MME OURY

MME TURLIN